



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 751, 752 ET 753

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 8 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements numéros 751, 752 et 753, à savoir :

- ***Règlement numéro 751 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Louiseville ;***
- ***Règlement numéro 752 amendant le règlement numéro 733 sur la tarification des services (2023) ;***
- ***Règlement numéro 753 abrogeant le règlement numéro 473 intitulé « Ententes relatives à des travaux municipaux ».***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 17^e jour du mois de mai 2023, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 17^e jour du mois de mai 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière